

COMPTES ANNUELS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : S.C. CrelanCo

Forme juridique¹ : SOCIETE COOPERATIVE

Adresse : BOULEVARD SYLVAIN DUPUIS N° : 251 Boîte :

Code postal : 1070 Commune : Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet² : http://www.

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise **0403.263.840**

DATE **13 / 02 / 2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUELS en

EURO³

approuvés par l'assemblée générale du

24 / 04 / 2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2024

au

31 / 12 / 2024

Exercice précédent du

01 / 01 / 2023

au

31 / 12 / 2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas⁴** identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de⁵:

Sont joints aux présents comptes annuels² : - le rapport des commissaires
- le rapport de gestion

Nombre total de pages déposées :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)



Pieter Desmedt
CRO



Philippe Voisin
CEO

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Biffer la mention inutile.

5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Luc VERSELE , Vice-Président, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Monsieur Benoît BAYENET , Président , Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Monsieur Bernard DE MEULEMEESTER , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Madame Catherine DELANGHE, Administrateur (à partir du 25 avril 2024), Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles

Monsieur Pierre LEONARD , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Madame Claude MELEN , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Madame Sarah SCAILLET , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Madame Marianne STREETEL, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Monsieur Hendrik VANDAMME, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

Monsieur Xavier GELLYNCK, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Christel WEYMEERSCH et Christophe BOSCHMANS,

Commissaire, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 DIEGEM

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont/- n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	25.319.855	27.729.782
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200	0	0
III. Créances sur les établissements de crédit	6.1	10300	8.798.742.739	7.115.281.682
A. A vue		10310	8.798.742.739	7.115.281.682
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	0	0
IV. Créances sur clients	6.2	10400	5.326.395.234	5.080.978.806
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500	0	0
A. D'émetteurs publics		10510	0	0
B. D'autres émetteurs		10520	0	0
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	6.4	10600	0	0
VII. Immobilisations financières	6.5/ 6.6.1	10700	1.278.342.928	1.278.342.928
A. Participations dans des entreprises liées		10710	1.278.342.928	1.278.342.928
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	0	0
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	0	0
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	0	0
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800	25.832.104	19.707.037
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	21	183.595
X. Actions propres		11000	0	0
XI. Autres actifs	6.9	11100	171.219	98.740
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	93.487.589	39.575.946
TOTAL DE L'ACTIF		19900	15.548.291.690	13.561.898.516

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS				
I. Dettes envers des établissements de crédit	6.11	201/208	13.994.966.543	12.205.119.878
A. A vue		20100	0	0
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20110	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20120	0	0
D. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20130	0	0
II. Dettes envers la clientèle	6.12	20200	13.828.257.866	12.064.518.888
A. Dépôts d'épargne		20210	9.426.318.956	7.918.866.335
B. Autres dettes		20220	4.401.938.910	4.145.652.553
1. A vue		20221	4.396.557.135	4.145.652.553
2. A terme ou à préavis		20222	5.381.775	0
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223	0	0
III. Dettes représentées par un titre	6.13	20300	0	0
A. Bons et obligations en circulation		20310	0	0
B. Autres		20320	0	0
IV. Autres dettes	6.14	20400	54.721.184	48.349.754
V. Comptes de régularisation	6.15	20500	96.338.497	76.602.239
VI. Provisions et impôts différés		20600	4.656.707	4.656.707
A. Provisions pour risques et charges		20610	4.656.707	4.656.707
1. Pensions et obligations similaires		20611	0	0
2. Impôts		20612	0	0
3. Autres risques et charges	6.16	20613	4.656.707	4.656.707
B. Impôts différés		20620	0	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	10.992.290	10.992.290
VIII. Dettes subordonnées	6.17	20800	0	0
CAPITAUX PROPRES		209/213	1.553.325.146	1.356.778.638
IX. Capital	6.18	20900	1.138.290.587	940.638.816
A. Capital souscrit		20910	1.138.290.587	940.638.816
B. Capital non appelé		20920	0	0
X. Primes d'émission		21000	0	0
XI. Plus-values de réévaluation		21100	0	0
XII. Réserves		21200	164.334.102	164.334.102
A. Réserve légale		21210	28.470.938	28.470.938
B. Réserves indisponibles		21220	8.356.237	8.356.237
1. Pour actions propres		21221	0	0
2. Autres		21222	8.356.237	8.356.237
C. Réserves immunisées		21230	0	0
D. Réserves disponibles		21240	127.506.927	127.506.927
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)(-)	21300	250.700.457	251.805.720
TOTAL DU PASSIF		29900	15.548.291.690	13.561.898.516

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	6.22	30100	28.248.054	24.607.325
A. Acceptations non négociées		30110	0	0
B. Caution à caractère de substitut de crédit		30120	28.248.054	24.607.325
C. Autres cautions		30130	0	0
D. Crédits documentaires		30140	0	0
E. Actifs gérés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150	0	0
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	6.22 / 6.24	30200	516.423.208	308.993.718
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	0	0
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	0	0
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	516.423.208	308.993.718
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240	0	0
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250	0	0
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	0	0
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310	0	0
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	0	0
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400	0	0

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200	87.701.166	48.369.772
V. Commissions versées		40500	75.831.250	37.858.227
VI. Perte provenant d'opérations financières	(-)	40600	0	3
A. Du change et du négocie de titres et autres instruments financiers	(-)	40610	0	3
B. De la réalisation de titres de placement	(-)	40620	0	0
VII. Frais généraux administratifs		40700	138.449.171	102.554.409
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	2.398.035	3.240.769
B. Autres frais administratifs		40720	136.051.136	99.313.640
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	9.747.039	9.250.869
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes	(-)	40900	4.416.711	11.450.784
"I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41000	0	0
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	(-)	41200	0	2.279.916
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41300	0	0
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	(+)(-)	41500	17.287.200	17.494.626
XV. Autres charges d'exploitation	6.23	41800	192.800	4.958
XVIII. Charges exceptionnelles		41810	0	0
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41820	0	0
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41830	0	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)(-)	41840	0	4.958
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41850	192.800	0
E. Autres charges exceptionnelles	6.25	41921	0	0
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		42010	7.075.799	6.272.602
XX.A. Impôts	(-) 6.26	42100	42.723.204	268.056.144
XXI. Bénéfice de l'exercice		42200	0	0
XXII. Transfert aux réserves immunisées	(-)	42300	42.723.204	268.056.144
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter				

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	6.23	40100	354.288.533	239.930.626
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		0
III. Revenus de titres à revenu variable	6.23	40300	86	232.000.092
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	0	0
B. De participations dans des entreprises liées		40320	86	232.000.092
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	0	0
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	0	0
IV. Commissions perçues	6.23	40400	21.892.565	20.548.775
A. Courtages et commissions apparentées		40410	0	0
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	362.023	375.792
C. Autres commissions perçues		40430	21.530.542	20.172.983
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	6.23	40600	0	0
A. Du change et du négocie de titres et autres instruments financiers		40610	0	0
B. De la réalisation de titres de placement		40620	0	0
IX. Repri ses de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900	0	0
X. Repri ses de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000	0	0
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100		
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300	0	0
XIV. Autres produits d'exploitation	6.23	41400	7.241.745	11.112.819
XVII. Produits exceptionnels		41700	1.412	0
A. Repri ses d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .		41710	0	0
B. Repri ses de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720	0	0
C. Repri ses de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730	0	0
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	0	0
E. Autres produits exceptionnels	6.25	41750	1.412	0
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922	0	0
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	6.26	42020	0	0
XXI. Perte de l'exercice		42100	0	0
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200	0	0
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300	0	0

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

- A. Bénéfice (Perte) à affecter**
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
 2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent
- B. Prélèvements sur les capitaux propres**
1. Sur le capital et les primes d'émission
 2. Sur les réserves
- C. Affectations aux capitaux propres**
1. Au capital et aux primes d'émission
 2. A la réserve légale
 3. Aux autres réserves
- D. Bénéfice (Perte) à reporter**
- E. Intervention d'associés dans la perte**
- F. Bénéfice à distribuer**
1. Rémunération du capital
 2. Administrateurs ou gérants
 3. Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(−)	49100	294.528.924	290.487.928
(+)/(−)	(42300)	42.723.204	268.056.144
(+)/(−)	(21300P)	251.805.720	22.431.783
	49200	0	0
	49210	0	0
	49220	0	0
	49300	0	0
	49310	0	0
	49320	0	0
	49330	0	0
(+)/(−)	49400	250.700.457	251.805.720
	49500	0	0
	49600	43.828.467	38.682.207
	49610	43.813.617	38.682.207
	49620	0	0
	49630	14.850	0

ANNEXE**I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)****A. RELEVE GENERAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE****1. Créances sur les entreprises liées**

2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Créances subordonnées**B. RELEVE DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)****1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit****2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle**

a. Trois mois maximum

b. Plus de trois mois à un an maximum

c. Plus d'un an à cinq ans maximum

d. Plus de cinq ans

e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	8.798.742.739	7.115.281.682
50101	8.798.742.739	7.115.281.682
50102	0	0
50103	0	0
(10320)	0	0
50104	0	0
50105	0	
50106	0	
50107	0	
50108	0	
50109	0	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

- 1. Créances sur les entreprises liées**
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

- 4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit**

5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs

- a. Créances sur les pouvoirs publics
- b. Créances sur les particuliers
- c. Créances sur les entreprises

7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature

- a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)
- b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires
- c. Prêts à taux de chargement forfaitaire
- d. Prêts hypothécaires
- e. Autres prêts à terme à plus d'un an
- f. Autres créances

8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle

- a. Origine belge
- b. Origine étrangère

9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation

- a. Capitaux initialement prêtés
- b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts
- c. Encours net de ces prêts (a - b)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50201	94.089	25.527
50202	0	0
50203	0	0
50204	0	0
50205	45.914.555	
50206	117.952.140	
50207	956.104.301	
50208	4.172.039.762	
50209	34.384.477	
50210	429.199	447.047
50211	3.448.745.664	3.386.635.854
50212	1.877.220.371	1.693.895.905
50213	0	
50214	0	
50215	677.681.026	
50216	2.832.962.571	
50217	1.713.347.276	
50218	102.404.360	
50219	5.312.585.352	
50220	13.809.881	
50221	0	
50222	0	
50223	0	

IIIBIS. PRETS CITOYENS THEMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	0	0
50341	0	0
50342	0	0
50350	110.668.945	132.985.424
50351	110.668.945	132.985.424
50352	0	0
50353	0	0
50360	0	0

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)**A. RELEVE GENERAL****1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique**

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit
- g. Crédances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Crédances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- i. Crédances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Crédances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	1.278.342.928	1.278.342.928
50502	0	0
50503	0	0
50504	0	0
50505	0	0
50506	0	0
50507	0	0
50508	0	0
50509	0	0
50510	0	0
50511	0	
50512	1.278.342.928	
50513	0	
50514	0	
50515	0	
50516	0	
50517	0	

**B. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS
DES ENTREPRISES LIEES**

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffection
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50522P	xxxxxxxxxxxxxx	1.278.342.928
50518	0	
50519	0	
50520	0	
50521	0	
50522	1.278.342.928	
50528P	xxxxxxxxxxxxxx	0
50523	0	
50524	0	
50525	0	
50526	0	
50527	0	
50528	0	
50535P	xxxxxxxxxxxxxx	0
50529	0	
50530	0	
50531	0	
50532	0	
50533	0	
50534	0	
50535	0	
10710	1.278.342.928	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détiennent une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détiennent des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
S.A. CRELAN Bvd Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles 0205764318	Nominative	4.292.807	100,00	0,00	31-12-24	EUR	1.819.548	88.467
EUROPABANK S.A. Burgstraat 170 - 9000 Gent 0400028394	Droit de vote	1	0,01	0,00	31-12-24	EUR	121.359	23.279
CRELAN HOME LOAN SCF SA (France) Rue Carnot 203/205 F-94138 Fontenay-sous-Bois, France	Ordinaire	1	0,01	0,00	31-12-23	EUR	316.885	34.851

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après .

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

La SA Crelan et CrelanCo, conjointement liées, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 sur le statut et le contrôle des établissements de crédit, une fédération d'établissements de crédit, pour laquelle la SA Crelan est l'institution centrale. Il y a une solidarité totale entre les différentes entités du groupe. CrelanCo complète l'ancrage coopératif de la fédération des institutions de crédits. Ceci explique la raison pour laquelle les résultats de la SA Crelan et CrelanCo sont globalisés. Par conséquent, les chiffres des entités suivantes sont inclus dans ces comptes annuels globalisés : S.A. Crelan et CrelanCo. La SA Crelan publie également des comptes annuels consolidés en normes IFRS.

CrelanCo garantit également par ses statuts d'assister toutes les entités de la fédération Crelan et ses filiales, en leur fournissant des services communs et en leur apportant, sous quelque forme que ce soit, toute l'assistance dont elles pourraient avoir besoin.

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

**C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT
D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffection
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffection
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxx	46.228.172
50721	7.824.798	
50722	15.843.338	
50710	8.018.540	
50724	0	
50725	54.052.970	
50732P	xxxxxxxxxxxxxx	26.521.135
50726	1.699.732	
50727	9.718.272	
50728	0	
50729	0	
50730	8.018.540	
50731	0	
50732	28.220.867	
50733	25.832.104	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)**A. Terrains et constructions****1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffections
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffections
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50805P	xxxxxxxxxxxxxx	1.076.903
50801	-1.076.903	
50802	0	
50803	0	
50804	-1.076.903	
50805	0	
50811P	xxxxxxxxxxxxxx	0
50806	0	
50807	0	
50808	0	
50809	0	
50810	0	
50811	0	
50818P	xxxxxxxxxxxxxx	893.642
50812	-893.642	
50813	28.456	
50814	0	
50815	0	
50816	0	
50817	-922.097	
50818	0	
50819	0	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffections
- c. Transferts d'une rubrique à une autre
- d. Autres

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffections
- e. Transférées d'une rubrique à une autre
- f. Autres

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxx	4.768.028
50820	0	
50821	0	
50822	0	
(+)(-)	50823	0
		0
50824	4.768.028	
50830P	xxxxxxxxxxxxxx	0
50825	0	
50826	0	
50827	0	
(+)(-)	50828	0
	50829	0
50830	0	
50837P	xxxxxxxxxxxxxx	4.767.695
50831	312	
50832	312	
50833	0	
(+)(-)	50834	0
	50835	0
50836	0	
		0
50837	4.768.007	
50838	21	

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****2. Mutations de l'exercice**

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffection
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffection
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxx	383.997
50839	0	
50840	0	
50841	0	
50842	0	
50843	383.997	
50849P	xxxxxxxxxxxxxx	0
50844	0	
50845	0	
50846	0	
50847	0	
50848	0	
50849	0	
50856P	xxxxxxxxxxxxxx	383.997
50850	0	
50851		
50852	0	
50853	0	
50854	0	
50855	0	
50856	383.997	
50857	0	

N°

BE 403.263.840

C-ét 6.9

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)**Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important**

Impôts & taxes à récupérer
Biens immobiliers destinés à la vente
Autres

Exercice
13.739
154.806
2.674

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter
2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	0
51002	93.487.589

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES**Total**

Codes	Exercice
51003	0

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)**1. Dettes envers des entreprises liées****2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation****3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle**

- a. A vue
- b. De trois mois maximum
- c. De plus de trois mois à un an maximum
- d. De plus d'un an à cinq ans maximum
- e. De plus de cinq ans
- f. A durée indéterminée

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

- a. Dettes envers les pouvoirs publics
- b. Dettes envers les particuliers
- c. Dettes envers les entreprises

5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle

- a. Origine belge
- b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	0	0
51202	0	0
51203	4.396.557.135	
51204	5.381.775	
51205	0	
51205	0	
51207	0	
51208	9.426.318.956	
51209	18.066.517	19.650.518
51210	11.847.285.073	10.310.018.885
51211	1.962.906.276	1.734.849.485
51212	13.741.656.875	
51213	86.600.991	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)**1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales**

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

- Primes sur options
- Dividendes à payer
- Fournisseurs à payer
- Provisions salariales
- Capital coopérateur

Codes	Exercice
51401	2.172.897
51402	0
51403	2.172.897
51404	8.830
51405	0
51406	8.830
51407	0
51408	2.083.520
	0
	43.813.617
	19.674
	449.938
	6.172.708

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

- 1. Charges à imputer**
- 2. Produits à reporter**

Codes	Exercice
51501	96.338.497
51502	0

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)**Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important**

Provision Litiges

Exercice
4.656.707

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**A. ETAT DU CAPITAL****1. Capital social**

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice
- b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxxx 1.138.290.587	940.638.816

- c. Modifications au cours de l'exercice
- Augmentation Parts Sociales
- Diminution Parts Sociales

Codes	Montants	Nombre d'actions
	227.145.779 29.494.008	18.318.208 2.378.549

- d. Représentation du capital
- e. Catégories d'actions
- Parts sociales

	1.138.290.587	91.797.628
51801	xxxxxxxxxxxxxx	91.797.628
51802	xxxxxxxxxxxxxx	0

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
- b. Capital appelé, non versé
- c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920) 51803	0 xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx 0

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
- * Montant du capital détenu
- * Nombre d'actions correspondantes
- b. Détenues par ses filiales
- * Montant du capital détenu
- * Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804	0
51805	0
51806	0
51807	0
51808	0
51809	0
51810	0
51811	0
51812	0
51813	0
51814	0

4. Engagement d'émission d'actions

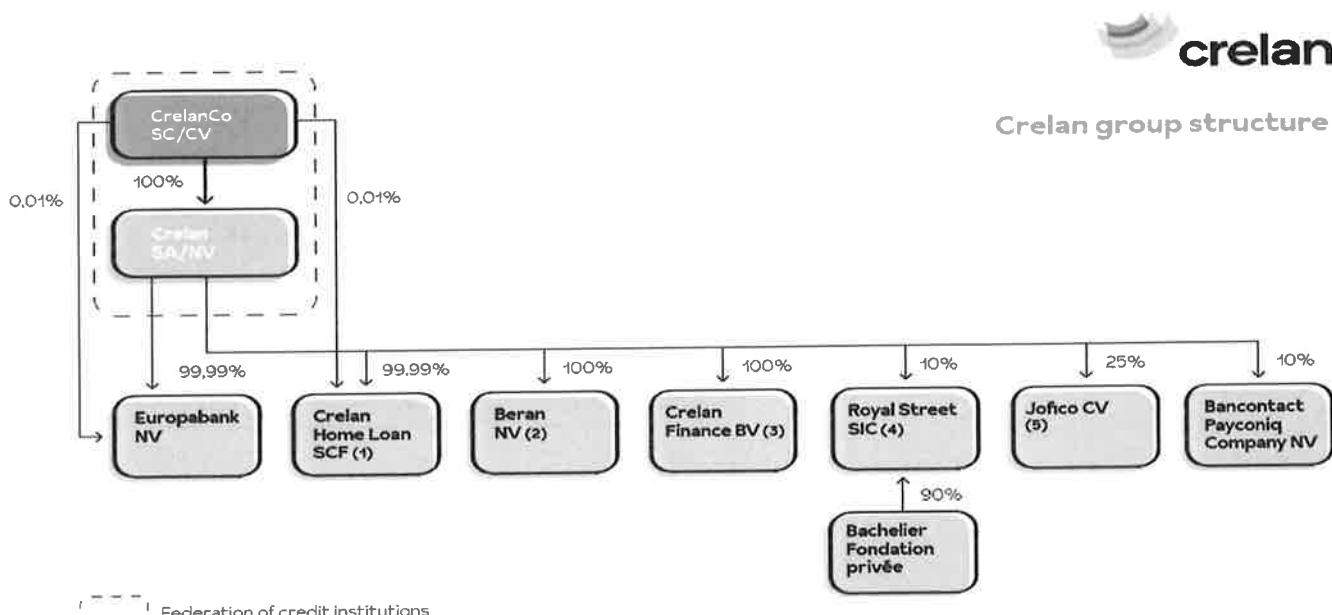
- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
- * Montant des emprunts convertibles en cours
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum d'actions à émettre
- b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
- * Nombre de droits de souscription en circulation
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
51815	0
51816	0
51817	0
51818	0

5. Capital autorisé non souscrit**6. Parts non représentatives du capital**

- a. Répartition
- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées
- b. Ventilation par actionnaire
- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT



(1) French special vehicle (SPV) issuing covered bonds backed by mortgage loans (name change upon approval)

(2) Belgian entity owning the land where the Berchem HQ is built upon

(3) Dutch special vehicle (SPV) issuing EMTN's (name change upon approval)

(4) Belgian special vehicle (SPV) issuing RMBS's (actually unused)

(5) Belgian cooperative company focusing on joint operations of ATM's

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES**1. Total de l'actif**

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	15.548.291.690
51902	0
51903	15.548.291.690
51904	0

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	354.288.533	239.930.626
* Sièges belges	52301	354.288.533	239.930.626
* Sièges à l'étranger	52302	0	0
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	0	0
* Sièges belges	52303	0	0
* Sièges à l'étranger	52304	0	0
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	86	232.000.092
* Sièges belges	52305	86	232.000.092
* Sièges à l'étranger	52306	0	0
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	0	0
* Sièges belges	52307	0	0
* Sièges à l'étranger	52308	0	0
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	0	0
* Sièges belges	52309	0	0
* Sièges à l'étranger	52310	0	0
f. Commissions perçues	(40400)	21.892.565	20.548.775
* Sièges belges	52311	21.892.565	20.548.775
* Sièges à l'étranger	52312	0	0
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	0	0
* Sièges belges	52313	0	0
* Sièges à l'étranger	52314	0	0
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	7.241.745	11.112.819
* Sièges belges	52315	7.241.745	11.112.819
* Sièges à l'étranger	52316	0	0
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	18,00	20,00
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	18,80	21,50
* Personnel de direction	52319	0,00	0,00
* Employés	52320	18,80	21,50
* Ouvriers	52321	0,00	0,00
* Autres	52322	0,00	0,00
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	24.862,00	30.177,00
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	1.729.142	2.303.585
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	451.372	557.505
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	154.925	294.631
d. Autres frais de personnel	52327	62.595	85.048
e. Pensions	52328	0	0
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	(+)	52329	0
b. Utilisations et reprises	(-)	52330	0

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

Recupération frais crédits
 Récupération frais d'exploitation
 Récupération dossiers crédits complètement amortis
 Revenus gestion crédits
 Vente crédits douteux complètement amortis
 Facturation fees
 Autres

6. Autres charges d'exploitation

a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
 b. Autres
 c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées

Codes	Exercice	Exercice précédent
	3.157.916	2.725.127
	577.421	745
	106.676	120.383
	316.678	257.883
	0	21.093
	2.603.518	7.466.032
	479.536	521.556
52331	16.922.665	17.239.178
52332	364.535	255.448
52333	229.083.853	370.588.779
52334	136.354.778	98.839.579

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important

Divers

4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important

Divers

5. Plus-values réalisées sur la vente d'entreprises liées

Codes	Exercice
52501	0
52502	0
	1.412
	192.800
	0

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT**1. Impôts sur le résultat de l'exercice**

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction intérêts notionnels
 Dividendes perçus, non taxés
 Dividendes versés, déductibles

Codes	Exercice
52601	7.075.799
52602	5.000.026
52603	0
52604	2.075.774
52605	0
52606	0
52607	0
	0
	0
	37.782.021

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**5. Sources de latences fiscales**

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Excédents RDT, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	0
52609	0
52610	0

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	11.202	404
52702	182.730	171.740
52703	579.108	695.196
52704	1.517.040	89.026

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations**

Codes	Exercice
	9.547.802 3.980.660

2. Engagements importants de cession d'immobilisations**3. Litiges importants et autres engagements importants**

Engagement de rachat de parts de coopérateurs pour lesquelles les coopérateurs ont introduit une demande jusqu'au 31/12/2024

Partie dont le remboursement sera soumis à l'AG 2025
Partie dont le remboursement sera soumis à l'AG 2026

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Crelan a prévu des régimes de pensions complémentaires en faveur des membres de son personnel et en faveur de ses dirigeants. Ce sont des plans du type cotisations définies et but à atteindre. Ceux-ci sont couverts via des assurances de groupes ou engagements individuels de pension souscrits auprès d'Ethias et d'AG Insurance. Le financement de ces différents plans individuels et collectifs de pension est fixé dans chaque règlement : financement via primes sur des polices individuelles et, dans certains cas, lissage de la charge dans un fonds de financement.

Les obligations qui découlent de ces plans sont couverts par des réserves qui se trouvent dans des polices d'assurance garanties par l'assureur. De plus les obligations futures dans le chef de l'employeur sont, dans une grande partie, garanties par l'assureur aux taux qui sont garantis par l'assureur sur les réserves existantes.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Base et méthode de cette estimation
Calcul individualisé par collaborateur

Code	Exercice
52801	0

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

NEANT

7. Unité de TVA

Il a été décidé de constituer une unité de TVA entre Crelan, Crelanco et Beran SA. Cette unité de TVA permet que les factures établies entre les entités soient exonérées de TVA.

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

Compte courant permettant les mouvements financiers entre Crelan SA et CrelanCo
Participation dans le capital de Crelan SA

8.798.742.739
1.258.109.033

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

1. Créances sur les personnes précitées**a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)**

Conformément à l'Arrêté royal du 5 Décembre 2016, les prêts aux administrateurs et membres de la direction sont conformes au marché que ce soit en terme de tarif et/ou de durée.

b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé**2. Garanties constituées en leur faveur****a. Conditions principales des garanties constituées****3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****a. Conditions principales des autres engagements**

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

a. Aux administrateurs et gérants**b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants**

Codes	Exercice
52901	145.205 145.205
52902	0
52903	0
52904	0
52905	0

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIÉS)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)****a. Autres missions d'attestation****b. Missions de conseils fiscaux****c. Autres missions extérieures à la mission révisorale****3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)****a. Autres missions d'attestation****b. Missions de conseils fiscaux****c. Autres missions extérieures à la mission révisorale**

Codes	Exercice
52906	6.000
52907	16.400
52908	0
52909	0
52910	0
52911	0
52912	0

4. Mentions en application de l'article 3 :64, § 2 et § 4, du Code des sociétés et des associations

XXXII. Déclaration relative aux comptes consolidés**A. Informations à compléter par tous les établissements****L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*****L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*****L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*****L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation***

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

CrelanCo fait partie d'une fédération d'établissement de crédit, composée des établissements suivants ; S.A. Crelan et CrelanCo. Dans cette construction la S.A. Crelan est l'établissement central qui gère et est responsable de l'ensemble des autres établissements.

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

B. Informations à compléter par l'établissement s'il est une filiale ou une filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établisent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés en normes IFRS

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-dessus peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile .

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés .

XXXIV. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

N°	BE 403.263.840	C-ét 7.1
----	----------------	----------

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement	310		
----------------------------------------------------------------	-----	--	--

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre general du personnel

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs
 Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	22.501,00	19.381,00	3.120,00
Temps partiel	1012	2.361,00	932,00	1.429,00
Total	1013	24.862,00	20.313,00	4.549,00

Frais de personnel

Temps plein	1021	2.116.349	1.771.472	344.876
Temps partiel	1022	233.941	111.564	122.377
Total	1023	2.350.290	1.883.036	467.254

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1.Hommes	2.Femmes
1001	16,80	12,80	4,00
1002	2,30	1,30	1,00
1003	18,80	13,90	4,90
1011	22.501,00	19.381,00	3.120,00
1012	2.361,00	932,00	1.429,00
1013	24.862,00	20.313,00	4.549,00
1021	2.116.349	1.771.472	344.876
1022	233.941	111.564	122.377
1023	2.350.290	1.883.036	467.254
1033	62.595	51.142	11.453

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	21,50	16,60	4,90
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	30.177,00	24.332,00	5.845,00
Frais de personnel	1023	3.155.721	2.592.908	562.814
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	85.048	68.575	16.473

BILAN SOCIAL (en euros)

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA
ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	16,00	2,00	17,70
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	16,00	2,00	17,70
Contrat à durée déterminée	111	0,00	0,00	0,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement	113	0,00	0,00	0,00
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	12,00	1,00	12,80
de niveau primaire	1200	0,00	0,00	0,00
de niveau secondaire	1201	2,00	1,00	2,80
de niveau supérieur non universitaire	1202	5,00	0,00	5,00
de niveau universitaire	1203	5,00	0,00	5,00
Femmes	121	4,00	1,00	4,90
de niveau primaire	1210	0,00	0,00	0,00
de niveau secondaire	1211	1,00	0,00	1,00
de niveau supérieur non universitaire	1212	0,00	1,00	0,90
de niveau universitaire	1213	3,00	0,00	3,00
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0,00	0,00	0,00
Employés	134	16,00	2,00	17,70
Ouvriers	132	0,00	0,00	0,00
Autres	133	0,00	0,00	0,00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT
Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais pour l'établissement

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,00	0,00
151	0,00	0,00
152	0,00	0,00

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	0,00	0,00	0,00
210	0,00	0,00	0,00
211	0,00	0,00	0,00
212	0,00	0,00	0,00
213	0,00	0,00	0,00

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1,00	1,00	1,80
310	1,00	1,00	1,80
311	0,00	0,00	0,00
312	0,00	0,00	0,00
313	0,00	0,00	0,00
340	1,00	1,00	1,80
341	0,00	0,00	0,00
342	0,00	0,00	0,00
343	0,00	0,00	0,00
350	0,00	0,00	0,00

Par motif de fin de contrat

- Pension
 - Prépension
 - Licenciement
 - Autre motif
- Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prestérer des services au profit de l'établissement comme indépendants

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	13,00	5811	4,00
5802	288,26	5812	72,18
5803	23.328	5813	5.841
58031	23.328	58131	5.841
58032	0	58132	0
58033	0	58133	0
5821	1,00	5831	0,00
5822	9,00	5832	0,00
5823	507	5833	0
5841	0,00	5851	0,00
5842	0,00	5852	0,00
5843	0	5853	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement

T.V.A.	BE 403.263.840
--------	----------------

C-ét 7

REGLES D'EVALUATION

Portefeuille-titres

La comptabilisation des titres se fait à leur prix d'acquisition.

Le portefeuille commercial trading est évalué au prix du marché et le portefeuille de placement à la valeur actuarielle.

Les titres en devises étrangères sont évalués sur base du cours de la BNB à la fin de chaque période de reporting.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Sont repris dans le poste immobilisations corporelles :

- les terrains et immeubles;
- les installations, les machines, l'équipement, le mobilier et le matériel roulant;
- les droits d'usage de biens mobiliers et immobiliers sur base de contrats de leasing ou similaires non résiliables;
- les frais d'aménagement d'immeubles loués, pour autant qu'ils n'aient pas été pris en charge immédiatement.

Les immobilisations corporelles sont mentionnées sur l'actif pour leur valeur comptable nette, à savoir le prix d'acquisition diminué des amortissements appliqués.

Ces actifs sont repris à leur prix d'acquisition, frais accessoires et impôts non récupérables compris. Les frais accessoires et les impôts non récupérables suivent le même régime d'amortissement que l'investissement auquel ils se rapportent.

Les amortissements des immobilisations corporelles se font dégressivement pour les investissements faits jusqu'au 31/12/2019.

- Terrains et œuvres d'art: 0%
- Immeubles: 3% linéairement à partir de la treizième année
- Immeubles commerciaux: 1/3 l'année d'investissement, les 2/3 restants sont amortis dégressivement et, à partir de la septième année, 3 % linéairement.
- Frais d'aménagement et d'installation: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Mobilier: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Machines: 20 % linéairement à partir de la troisième année
- Matériel: 20 % linéairement à partir de la troisième année
- Coffres: 10 % linéairement à partir de la cinquième année
- Enseignes lumineuses: 20% linéairement à partir de la troisième année

Pour les investissements faits depuis le 01/01/2020, les amortissements des immobilisations corporelles se font linéairement.

- Terrains et œuvres d'art: pas d'amortissement
- Immeubles: en fonction de la durée de vie de l'investissement, les amortissements se font sur 10 ou 33 ans

- Frais d'aménagement et d'installation: sur 10 ans
- Mobilier: sur 10 ans
- Machines: sur 5 ans
- Matériel: sur 5 ans
- Coffres: sur 10 ans
- Enseignes lumineuses: sur 5 ans

Les voitures, y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables, sont amorties linéairement sur 5 ans.

Les actifs mis hors service et les biens immobiliers acquis en vue de la revente, ne sont pas repris ici.

Le goodwill qui est constitué à la prise d'une participation dans une autre société, est amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Les coûts de rachat de clientèle sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les commissions de production, ainsi que les commissions dites 'd'expertise', payées aux agents pour les crédits, sont activées en immobilisations incorporelles et amorties sur base d'une estimation de la durée de vie du produit sous-jacent, avec un maximum de soixante mois.

Le logiciel acheté chez des tiers est activé et amorti linéairement sur 5 ans.

Depuis 2012, Crelan SA active certaines dépenses effectuées concernant le développement des logiciels à usage interne. Ces frais activés sont repris en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne.

Les coûts de développement internes et externes relatifs aux logiciels générés en interne, sont repris en tant qu'actif et amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilisation avec un maximum de dix ans.

La décision prise par la société a pour but de répartir dans le temps le coût des logiciels au même rythme que les bénéfices engendrés par ces derniers. Les coûts de recherche internes et externes relatifs au logiciel généré en interne, sont immédiatement repris dans le résultat de l'exercice.

Immobilisations financières

Sont reprises sous les participations, les participations dans des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, ainsi que les droits sociaux (actions) qui sont détenus dans d'autres sociétés, en vue de créer un lien durable et spécifique avec ces dernières, dans le but de permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la politique.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont imputés à l'exercice pendant lequel ils ont été encourus.

Les réductions de valeur sont appliquées exclusivement en cas de dépréciation ou perte de valeur durable. Le caractère durable de la réduction de valeur est déterminé sur base de la position, de la rentabilité et des perspectives de la société concernée.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières peuvent être réévaluées, si elles présentent une plus-value certaine et durable. L'ampleur de la plus-value doit être évaluée sur base de l'utilité pour la banque.

Les créances subordonnées ou autres créances porteur d'intérêts sur les filiales sont également incluses dans cette section. Celles-ci sont comptabilisées à hauteur des sommes versées et toute différence avec le montant à recevoir lors du remboursement est incluse et étalé dans le résultat en composante d'intérêts.

Proratisation d'intérêts

Les revenus et les coûts d'intérêt sont proratisés conformément aux dispositions légales. Le calcul des intérêts a lieu conformément aux prescriptions légales et aux dispositions contractuelles des produits sous-jacents.

Crédits

Les frais de dossier imputés sont immédiatement repris dans le résultat au début des crédits concernés, les primes d'assurances-crédit sont reprises annuellement dans le résultat lors du paiement.

Les commissions dues sur les garanties bancaires octroyées (payables à l'avance) sont immédiatement reprises dans le résultat.

Les crédits à long terme, les crédits à tempérament et les leasings sont repris dans le bilan pour le solde du capital non remboursé, majoré des intérêts échus mais non payés et des frais divers à payer par les emprunteurs.

Les intérêts acquis non échus (intérêts encaissés à l'avance) sont comptabilisés pro rata temporis dans le résultat via un compte de régularisation.

Pour les crédits sains (ni douteux, ni incertains) ou à évolution incertaine (regroupant les crédits non douteux présentant des arriérés entre 31 et 90 jours), une réduction de valeur est constituée par ensemble homogène de crédits, sur base de la perte attendue ou "expected loss", telle que mesurée par les systèmes de notation utilisées pour les calculs dans le cadre de la réglementation Bâle. De plus, un facteur de correction est appliqué pour prendre en compte la période d'émergence de la perte. La révision des données se fait de manière périodique.

Pour les crédits en défaut selon Bâle II, c'est-à-dire d'une part le défaut quantitatif avec un arriéré supérieur à 90 jours (avec contagion) et, d'autre part, le défaut qualitatif, c'est-à-dire lorsque la contrepartie est dégradée avec un risque de non-respect de la totalité des engagements, une réduction de valeur individuelle est constituée sur base de la position de risque du dossier, avec un facteur de correction

intégrant la probabilité statistique de retour en encours sain. Sur le plan comptable, un transfert en créances douteuses est effectué à la date de dénonciation du contrat par la banque et la comptabilisation de la réduction de valeur est effectuée. Une révision mensuelle est réalisée.

Dès cet instant, ces dossiers sont réévalués à chaque traitement et la réduction de valeur est adaptée si nécessaire. Au moins une fois par an, tous les dossiers dénoncés font l'objet d'un examen. Pour les PAT dénoncés, une réduction de valeur collective est calculée sur base du LGD "loss given default" des PAT. La révision des données se fait de manière périodique

Eléments en monnaies étrangères

Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis en euro à la fin de chaque période de reporting, sur base des cours de la BNB. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères sont repris à la valeur d'acquisition convertie en euro, sur base du cours de change.

Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels, qui peuvent résulter de l'usage d'instruments financiers dérivés, sont enregistrés dans les postes hors bilan à la date de conclusion. Les résultats sont calculés et comptabilisés en fonction de la nature de l'opération concernée.

Les résultats des contrats susmentionnés sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'autres opérations, et ce conformément aux dispositions de l'article 36bis de l'Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit (tel que modifié par l'AR du 29 août 2021).

Les résultats des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique avec l'imputation des charges ou des produits de l'élément couvert.

Les opérations ne qualifiant pas comme couverture sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan. Lorsqu'aucun marché liquide n'existe pour ces opérations, seules les variations de valeur négatives sont comptabilisées en résultat pour chaque type d'opération.

Les instruments de macro-couverture qui ne sont plus qualifiés comme tels dans les livres (soit volontairement, soit parce qu'ils ne répondent plus aux conditions d'efficacité) mais qui restent au sein du patrimoine de l'établissement, sont évalués à leur juste valeur à ce moment-là et inscrits au bilan sous un poste d'actif ou de passif, selon le cas. Cette valeur est enregistrée en contrepartie dans un compte d'attente sous les comptes de régularisation ; le solde de ce compte est comptabilisé en résultat de manière symétrique avec l'imputation des charges ou produits des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre (i) la durée résiduelle initialement fixée de la couverture et (ii) la durée résiduelle effective des éléments couverts. Ces instruments sont ensuite comptabilisés de manière prospective à leur juste valeur à la date de clôture du bilan.

Pour les instruments de macro-couverture qui ne font plus partie du patrimoine de l'établissement, la juste valeur résiduelle, dans la mesure où elle peut être assimilée à un résultat de couverture, est inscrite dans un compte d'attente sous les comptes de régularisation. Le solde de ce compte est comptabilisé en résultat de manière symétrique avec l'imputation des charges ou produits des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre : (i) la durée résiduelle initialement fixée de la couverture et (ii) la durée résiduelle effective des éléments couverts. Lorsque la juste valeur résiduelle ne peut être assimilée à un résultat de couverture, elle est directement comptabilisée en résultat.

Les swaps de taux conclus dans le cadre de la titrisation des prêts hypothécaires font partie de la gestion ALM, plus spécifiquement en ce qui concerne le risque de liquidité de la banque. Pour cette raison, et à condition que la neutralité de ces opérations par rapport au risque de taux global de l'établissement puisse être démontrée, ces swaps de taux peuvent également bénéficier d'un traitement au prorata (article 36bis§4) après approbation préalable de la Banque nationale de Belgique, et ce pour chaque nouvelle opération de titrisation.

Pour les swaps de taux dont la neutralité par rapport au risque de taux global de l'établissement ne peut plus être démontrée, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture du bilan (uniquement les variations négatives si aucun marché liquide n'existe).

Le prix de vente différé est considéré comme acquis et reconnu dans le résultat de la banque dès lors qu'il est jugé suffisamment certain.

COMPENSATION

Dans les cas où la banque dispose d'accords contractuels permettant le règlement net en espèces entre la banque et sa contrepartie, tant en cas de difficultés de paiement de l'une des parties qu'en cas de règlement normal, la banque comptabilise la créance ou la dette nette vis-à-vis de cette contrepartie dans ses comptes annuels.